

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202^e année
1^{er} octobre 2026
n° 33 / 8142^e
pages 1601 à 1648

La Nuit du Droit 2026

L'office de protection du président de tribunal :
assurer la sérénité de l'acte de juger

> *Peimane Ghaleh-Marzban*

1614

Le juge et le contrat :
dialogues et convergences internes et internationaux

> *Bénédicte Fauvarque-Cosson*

1620

ÉDITORIAL

1601 Mots et maux du (flexible) droit, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 1604 Liberté d'entreprendre (clause restrictive) : contrôle de proportionnalité
- 1605 Transport aérien (retard du vol) : notion de circonstance extraordinaire
- 1605 Bail commercial (droit de préférence) : action en nullité de la vente
- 1606 Contrat d'adhésion (déséquilibre significatif) : production, diffusion, services
- 1606 Assurance (clause d'exclusion) : revirement sur la portée de la nullité
- 1607 Assurance (accident de la circulation) : portée de l'offre d'indemnisation
- 1608 Règlement de copropriété (clause) : jouissance exclusive d'une partie commune
- 1608 Conflit de lois (droit d'auteur) : licence ou cession contractuelle
- 1609 Compétence européenne (mariage de droit canonique) : concordat du Latran

POINTS DE VUE

- 1610 Un crime contre l'humanité ? Ça fera un million d'euros..., *Kevin Mariat*
- 1612 Ne pas exécuter et faire appel : pourquoi choisir ?, *Constance de Garidel-Thoron*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1627 **Panorama** : Droit des entreprises en difficulté, *Pierre Cagnoli et François-Xavier Lucas*
- 1639 **Notes** : La souscription de mauvaise foi de l'engagement de la caution,
note sous Com. 6 mai 2026, *Yves Picod*
- 1643 Cinquante nuances de compensation et de remise,
note sous Com. 25 mars 2026, *Jean-Denis Pellier*

ENTRETIEN

- 1648 Thomas Besse – Dix ans d'amende forfaitaire délictuelle



Lefebvre Dalloz

322633



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Dalloz

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE
DE LA RÉDACTION CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,
CORINNE GENDRAUD

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Sylvie DE SOUSA

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 234,20 € TTC

Étranger : 1 304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2026

LEFEBVRE DALLOZ

Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges

CS 90358

92072 Paris La Défense cedex

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

572 195 550 RCS Nanterre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

Mots et maux
du (flexible) droit

1601



ACTUALITÉS

1604

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Liberté d'entreprendre (clause restrictive) :

contrôle de proportionnalité,

Com. 23 sept. 2026

Parasitisme économique (notion) :

reprise d'un concept,

Com. 23 sept. 2026

Contrat d'affaires

Transport aérien (Convention de Montréal) :

transport aérien national, CJUE 17 sept. 2026

Transport aérien (retard du vol) :

notion de circonstance extraordinaire,

Civ. 1^{re}, 23 sept. 2026

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (droit de préférence) :

action en nullité de la vente,

Civ. 3^e, 17 sept. 2026

1606

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat d'adhésion (déséquilibre significatif) :

production, diffusion, services,

Com. 23 sept. 2026

Assurance (clause d'exclusion) :

revirement sur la portée de la nullité,

Civ. 2^e, 17 sept. 2026

Assurance (accident de la circulation) :

portée de l'offre d'indemnisation,

Civ. 2^e, 17 sept. 2026

Assurance (indemnité) : portée du retard

de paiement, Civ. 2^e, 17 sept. 2026

Famille-Personne-Succession

Donation (action en révocation) :

inexécution d'une charge,

Civ. 3^e, 17 sept. 2026

1608

DROIT IMMOBILIER

Copropriété

Règlement de copropriété (clause) :

jouissance exclusive d'une partie commune,

Civ. 3^e, 17 sept. 2026

Assemblée générale (secrétaire de séance) :

rédaction des procès-verbaux,

Civ. 3^e, 17 sept. 2026

1608

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Conflit de lois (droit d'auteur) :

licence ou cession contractuelle,

CJUE 24 sept. 2026

1608

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Traitement des antécédents judiciaires

(fichier) : contestation de la régularité,

Crim. 22 sept. 2026

1609

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Prescription (délai légalement applicable) :

office du juge, Soc. 16 sept. 2026

1609

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (mariage

de droit canonique) : concordat du Latran,

CJUE 24 sept. 2026



POINTS DE VUE

1610

Un crime contre l'humanité ?
Ça fera un million d'euros...
par Kevin Mariat

1612

Ne pas exécuter et faire appel : pourquoi choisir ?
Exécution provisoire, radiation de l'appel,
et autorité de la chose jugée,
à propos de Civ. 2^e, 11 juin 2026, n° 24-11.444, F-B
par Constance de Garidel-Thoron



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

La Nuit du Droit 2026

1614

L'office de protection du président de tribunal :
assurer la sérénité de l'acte de juger
par Peimane Ghaleh-Marzban

1620

Le juge et le contrat : dialogues et convergences
internes et internationaux
par Bénédicte Fauvarque-Cosson

NOTES

1639

La souscription de mauvaise foi de l'engagement
de la caution, *note sous Com. 6 mai 2026*
par Yves Picod

1643

Cinquante nuances de compensation et de remise,
note sous Com. 25 mars 2026
par Jean-Denis Pellier

PANORAMA

1627

Droit des entreprises en difficulté
juillet 2025 – juillet 2026
par Pierre Cagnoli et François-Xavier Lucas



ENTRETIEN

1648

Thomas Besse – Dix ans d'amende forfaitaire délictuelle

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).